

**Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE du mardi 09 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 09 avril, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est rassemblé, à 10h, salle Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

**Absents excusés :** LE GAOUYAT Samuel ; PRIGENT Christian ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick.



**DELBU2024-04-023**

**Commande publique : Suivi-animation d'une OPAH-RU multi-sites communautaire : Bégard, Callac, Paimpol et Guingamp pour le territoire de Guingamp-Paimpol agglomération**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1414-2 et L. 5211-10 ;

**Vu** le code de la commande publique, notamment les articles R2162-2, R2162-4 1° et R2162-13 à R2162-14 ;

**Vu** la délibération DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020, portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Bureau communautaire ;

**Vu** les crédits inscrits au budget de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

**Considérant** l'appel d'offres ouvert publié le 22 décembre 2023 (au BOAMP le 25 décembre 2023, au JOUE le 27 décembre 2023) en vue de l'attribution du marché composite d'une durée de 36 mois reconductible une fois 24 mois relatifs au suivi et à l'animation d'une OAPH-RU multi-sites communautaire : Bégard, Callac, Paimpol et Guingamp pour le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération, décomposé de la manière suivante :

- Part fixe - marché ordinaire à tranches :
  - Période initiale sur 36 mois :
    - **Tranche ferme** - Missions de suivi et animation : communication, animation, diagnostic, accompagnement, coordination, suivi et évaluation du dispositif,
    - **Tranche optionnelle 1** - Mise en œuvre du permis de louer (hors visites techniques) - Première étape,
    - **Tranche optionnelle 2** - Mise en œuvre du permis de louer (hors visites techniques) - Deuxième étape,

- **Tranche optionnelle 3** - Mission complémentaire de contrôle des meublés de tourisme sur la ville de Paimpol : Accompagnement à la mise en œuvre de l'autorisation du changement d'usage - Première étape,
- **Tranche optionnelle 4** - Mission complémentaire de contrôle des meublés de tourisme sur la ville de Paimpol : Accompagnement à la mise en œuvre de l'autorisation du changement d'usage - Deuxième étape,
- **Tranche optionnelle 5** - Mission de suivi et d'animation de la campagne de ravalement obligatoire sur le centre-ville de Paimpol,
- Période de reconduction sur 24 mois :
  - **Tranche ferme** - Missions de suivi et animation : communication, animation, diagnostic, accompagnement, coordination, suivi et évaluation du dispositif,
  - **Tranche optionnelle 5** - Mission de suivi et d'animation de la campagne de ravalement obligatoire sur le centre-ville de Paimpol,
- Part variable - accord-cadre à bons de commande avec montants minimum et maximum :
  - Période initiale sur 36 mois :
    - Montant minimum : 45 000 € HT
    - Montant maximum : 480 000 € HT
  - Période de reconduction sur 24 mois :
    - Montant minimum : 30 000 € HT
    - Montant maximum : 320 000 € HT

**Vu** la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres réunie le 26 mars 2024, conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;

**Considérant** que le Conseil d'Agglomération a chargé le Bureau, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, passés en procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget ;

**Ne prennent pas part au vote, CLEC'H Vincent, CHAPPE Fanny, LE GOFF Philippe et LINTANF Joseph**

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité des votants :

- Prend acte des termes du dossier de consultation des entreprises pour le marché composite : Suivi-Animation d'une OAPH-RU multi-sites communautaire : Bégard, Callac, Paimpol et Guingamp pour le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
  - Prend acte du déroulement de la procédure de passation des marchés en appel d'offres ouvert ;
  - Prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 26 mars 2024 attribuant le marché composite à l'opérateur classé premier, à savoir, SAS URBANIS, pour les montants suivants :
    - Part fixe :
      - Montants sur la première période : tranche ferme de 365 778.00 € et tranches optionnelles de 109 552.50 € HT sur 36 mois,
      - Montants sur la deuxième période : tranche ferme et tranche optionnelle n°5 de 243 852.00 € HT sur 24 mois,
- Soit un total de 719 182.50 € HT sur 60 mois (tranche ferme et tranches optionnelles).

# **Délibération**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17.04.2024

ID : 022-200067981-20240409-DELBU2024\_04\_23-DE

- Part variable :
  - Période 1 : pour un montant minimum de 45 000.00 € HT et montant maximum de 480 000.00 € HT sur 36 mois,
  - Période 2 reconduction : pour un montant minimum de 30 000.00 € HT et montant maximum de 320 000.00 € HT sur 24 mois ;
  
- Autorise le Président à signer le marché composite, ainsi que tous documents relatifs à ces contrats y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

